



## Séance du 23 Février 2018

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

### 1 – Réhabilitation et Extension de la Salle Bel-Air

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du conseil du 25 août 2017, la commune a décidé de lancer des travaux de rénovation et de réaménagement de la salle Bel-Air.

Afin d'avancer dans le dossier, le conseil municipal doit confier différentes missions aux bureaux d'étude.

Les consultations ont donc été lancées.

#### a/ Mission Coordination Sécurité Santé

Trois bureaux d'étude ont été consultés.

Nom de l'entreprise	Montant HT	Montant TTC
COBATI	2.380,00	2.856,00
SOCOTEC	4.569,75	5.483,70
APAVE	2.763,75	3.316,50

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le bureau d'études COBATI pour la mission de Coordination Sécurité Santé pour un montant de 2.380,00 euros HT.

#### b/ Mission Contrôle Technique

Deux bureaux d'étude ont été consultés.

Nom de l'entreprise	Montant HT	Montant TTC
SOCOTEC	4.430,00	5.316,00
APAVE	3.964,00	4.756,80

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de retenir le bureau d'études APAVE pour la mission de Contrôle Technique pour un montant de 3.964,00 euros HT.

#### c/ Mission Etude de Sol

Trois bureaux d'étude ont été consultés.

Nom de l'entreprise	Montant HT	Montant TTC
FONDOUEST	2.390,00	2.868,00
ECR ENVIRONNEMENT	1.950,00	2.340,00
GEOTECHNIQUE	1.850,00	2.220,00

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le bureau d'études GEOTECHNIQUE pour la mission d'étude de sol pour un montant de 1.850,00 euros HT.

### 2 – Maintenance des chaudières

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 24 novembre 2017, avait attribué le marché de maintenance des chaudières à l'entreprise Julien GUEDON. Celui-ci a décidé d'interrompre son activité et a donc informé la commune qu'il ne donnerait pas suite à l'attribution du marché qui lui avait été confié.

Le conseil municipal doit donc attribuer de nouveau le marché.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de confier la maintenance du parc des chaudières communales à l'entreprise EP2C qui avait soumissionné lors de la consultation. Le conseil municipal décide donc, à l'unanimité, d'attribuer le marché à l'entreprise EP2C, pour un montant de 432 euros TTC.

### **3 – Servitudes de passage et de réseaux rue de Bel-Air**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de La Romagne a signé le 7 juillet 2015 un compromis de vente pour le bâtiment situé parking Bel-Air et appartenant à la SCI JLM avec une promesse d'achat au plus tard en juillet 2018.

Une servitude de passage existait à l'époque entre la SCI JLM et le propriétaire voisin pour desservir les parcelles AA 98 – 99 et 100. Ces dites parcelles ont fait l'objet d'un changement de propriétaire.

Comme la commune a signé un compromis pour l'acquisition de la parcelle appartenant à la SCI JLM, elle doit être informée de tout changement.

Le conseil municipal prend acte du changement de titulaire de la servitude de passage.

Dans un second temps, les parcelles AA 98 – 99 et 100 sont appelées à recevoir la construction d'une maison individuelle, la commune doit donc consentir à la servitude de passage sur ses parcelles AA 78 – 79 et 407 afin d'en permettre l'accès.

Le propriétaire demande également à la commune de lui accorder une servitude de passage pour ses futurs réseaux sur les parcelles communales AA 78 – 79 et 407.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les servitudes de passage et de passage de réseaux sur ses parcelles AA 78 – 79 et 407.

### **4 - Questions et Informations diverses**

#### **a/ Lotissement « Le Domaine de la Croix des Rouleaux 2 »**

La demande de permis d'aménager a été déposée pour instruction le 22 février 2018.

#### **b/ Abri bus**

Un abri sera installé sur le quai bus, rue Nationale, les 26, 27 et 28 février prochain.

L'arrêt situé rue Nationale sera donc effectif et fonctionnel, à partir du lundi 12 mars. Un arrêt supplémentaire sera donc effectué par Cholet Bus aux mêmes horaires que ceux de la gare routière.

Pour l'instant, les cars d'Anjou Bus ne s'arrêteront pas à ce nouvel arrêt. La commune fera une demande auprès des services d'Anjou Bus afin qu'un nouvel arrêt soit ajouté à leurs dessertes.